

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00384

Numéro SIREN : 528 319 437

Nom ou dénomination : A2M Courtage

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 3006

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2023

4010 B 3001
Cof. en 12/3/2006
4013
B B

Designation de l'entreprise : SARL A2M COURTAGE				Néant	
Adresse de l'entreprise : 75 RUE DU NEUFBOURG 50000 SAINT LO					
Numéro SIRET* : 52831943700018					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2021	
Exercice N, clos le : 31/12/2022					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	60 808	60 808
Total I (5)		044	048	60 808	60 808
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		98
U	(2) - Autres* (3)	072	074	1 785	1 665
L	Valeurs mobilières de placement	080	082	1 860	-2 423
A	Disponibilités	084	086	153 915	138 451
N	Charges constatées d'avance*	092	094	1 024	1 074
Total II		096	098	1 860	138 865
Total général (I + II)		110	112	215 672	199 673

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	136 700
	Ecart de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	13 670
R	Réserves réglementées*	130	250
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	20 439
P	Report à nouveau	134	
R	Résultat de l'exercice	136	8 334
E	Subventions d'investissement	137	19 450
S	Provisions réglementées	140	
Total I		142	179 144
Provisions pour risques et charges		154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 14 769)	172	36 529
E	Produits constatés d'avance	174	14 963
Total III		176	36 529
Total général (I + II + III)		180	215 672
R	(1) Dont immobilisations financières	193	
E	à moins d'un an		
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
V			
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL A2M COURTAGE						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat. out	440		442		444		446		
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480	60 808	482		484		486	60 808	
TOTAL		490	60 808	492		494		496	60 808	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
1	2	3	4	5		6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *	590					
TOTAL		596								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A2M COURTAGE						Néant :		*	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660	2 423	662	1 860	664	2 423	666	1 860
TOTAL		680	2 423	682	1 860	684	2 423	686	1 860

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immos. incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735				
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre immos corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B 780			

II DEFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
TOTAL des déficits restant à reporter	870

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325		
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A2M COURTAGE		Néant : ☐ **
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	0
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

A2M Courtage
Société à responsabilité limitée
au capital de 136 700 euros
Siège social : 75 rue du Neufbourg
50000 ST LO

528 319 437 RCS COUTANCES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 8 334,12 euros de la manière suivante :

- Distribution de la totalité du bénéfice, soit la somme de 8 334,12 euros, à titre de dividendes à l'associé unique.

Parallèlement, l'associé unique décide de prélever la somme 5 335,88 euros, sur le compte « Autres réserves », pour la distribuer à titre de dividendes à l'associé unique.

Le total des dividendes s'élève donc à la somme de 13 670 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Au cours de l'exercice clos au	Distributions éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Distributions non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31 décembre 2020	0 €	0
31 décembre 2021	0 €	0
31 décembre 2022	13 900 €	0

Certifié conforme
La Gérance

